

# Livret de l'homme de troupe (extraits)

## Identité

AVIS.

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa première incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.

Les effets, armes et outils qui sont délivrés aux hommes sont inscrits au livret, autant que possible, en leur présence. Dans tous les cas, les capitaines ou commandants doivent mettre les hommes à même de constater l'exactitude de ces inscriptions.

Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à qui est délégué. Toutefois, il est momentanément retiré à l'homme à l'époque de son passage dans l'armée territoriale pour être transmis au commandant du bureau de recrutement. Celui-ci y indique le nouveau corps auquel l'homme est affecté et qu'il doit rejoindre en cas d'appel pour prendre part aux nouvelles, ou, en cas de mobilisation, établit un ordre de route et fait remettre le livret au titulaire par la gendarmerie, qui constate la remise sur un procès-verbal.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Tout homme reconnu coupable de négligence à cet égard est passible de peines disciplinaires.

Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur livret même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoir, en cas échéant, justifier au moyen de cette pièce de leur libération définitive.

L'homme qui perd son livret, étant dans ses foyers, doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie.

Matières contenues dans le présent livret.

Etat civil et militaire; date de passage et de libération; changements survenus dans le recrutement; mariages contractés depuis l'incorporation; services; campagnes; blessures; citations et décorations; Rengagements; bac à pays; cessation du service; certificat de bonne conduite; vaccination; théories distribuées; Instructions générales, diverses, militaires; salaires et emplois; Tir; Règles à suivre pour l'enseignement des effets; Habillement; coiffure; équipement; chaussure; campement; armement; outils portatifs; effets spéciaux; harnachement et tableau des mesures; Marques extérieures de respect; Extrait du Code de justice militaire; Dispositions de la loi du 15 juillet 1889; Visa de la gendarmerie; Fascicule de mobilisation.

1890 - Année 1900 - 1920.

Monstère Guad Bort

Classe de recrutement: 1891 - 1 - N° 00  
 Numéro matricule: 1944 de la Nomenclature spéciale.

**FASCICULE DE MOBILISATION.**  
 (Modèle Z.)

12. Région. Subdivision de TULLE Classe 1891 NUMÉRO au Contrôle spécial:

Nom: Richard

Prénoms: François

Grade: (1) 2e classe

Domicilié à: Sarroux

Canton de: Bort

Département de: Corrèze

VOIR L'ORDRE POUR LE CAS DE MOBILISATION PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(1) Porter sur cette ligne la mention «Service auxiliaire» pour les hommes appartenant à ce service.

## Identité

Le présent livret, contenant quarante pages, appartient à

Nom: Richard

Prénoms: François

Surnom(s):

Né le: 14 juillet 1877

à: Sarroux

canton de: la Corrèze

département de: la Corrèze

résidant à: Sarroux

canton de: Bort

département de: la Corrèze

Profession de: cultivateur

Fils de: Jean Couderc

et de: Marie Couderc

domicilié à: Sarroux

canton de: Bort

département de: la Corrèze

Marié le: à

alors domicilié à: département d' autorisation d

Jeune soldat (1) - appelé de la classe de 1891 de la subdivision de TULLE n° 1944 de tirage dans le canton de Bort

ou Engagé le an le

à département d

A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 18 de la subdivision d n° de tirage dans le canton de

Numéro au registre matricule de recrutement: 1944

Partie de la liste du recrutement cantonal: 1

Numéro de la liste matricule:

(1) Appelé en classe dans les services auxiliaires.

Livret individuel d'homme de troupe.

PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE DU FASCICULE DE MOBILISATION.

du (1) Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renvoyé au Commandant de recrutement qui a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jour d'hui nous, gendarme a nous, gendarme a nous, avons inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus, en échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui l'affecte au et lui prescrit de se rendre à (2) le (2) jour de la mobilisation (A) avant heures du Signature du gendarme: Signature du titulaire:

(1) Grade, disponible, réserviste ou territorial, nom et prénoms.  
 (2) Inscrire le jour de la mobilisation en toutes lettres.  
 (A) Ces renseignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en échange de celui-ci.

